

## "Le Parlement donne son feu vert à un statut unique pour ses députés" dans Bulletin Quotidien Europe (24 juin 2005)

**Légende:** Dans un article de son édition du 24 juin 2005, le Bulletin Quotidien Europe annonce que le Parlement européen a adopté à une large majorité le rapport de Giuseppe Gargani sur un statut unique pour les députés européens.

**Source:** Bulletin Quotidien Europe. dir. de publ. RICCARDI, Ferdinando ; Réd. Chef GAZZO, Marina. 24.06.2005, n° 8976. Bruxelles: Agence Europe. "Le Parlement donne son feu vert à un statut unique pour ses députés - à partir de 2009, le salaire mensuel sera de 7000€ et les frais seront remboursés sur la base des sommes réellement dépensées", p. 11.

**Copyright:** (c) Agence Europe S.A.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/le\\_parlement\\_donne\\_son\\_feu\\_vert\\_a\\_un\\_statut\\_unique\\_pour\\_ses\\_deputes\\_dans\\_bulletin\\_quotidien\\_europe\\_24\\_juin\\_2005-fr-f723b30b-d90e-4f46-b07a-1200e3de09b0.html](http://www.cvce.eu/obj/le_parlement_donne_son_feu_vert_a_un_statut_unique_pour_ses_deputes_dans_bulletin_quotidien_europe_24_juin_2005-fr-f723b30b-d90e-4f46-b07a-1200e3de09b0.html)

**Date de dernière mise à jour:** 21/05/2014

## Le Parlement donne son feu vert à un statut unique pour ses députés - à partir de 2009, le salaire mensuel sera de 7000 € et les frais seront remboursés sur la base des sommes réellement dépensées

Bruxelles, 23/06/2005 (Agence Europe) - Le Parlement européen a adopté mercredi à une majorité confortable (409 voix pour, 89 contre et 92 abstentions) le rapport de Giuseppe Gargani (PPE/DE, italien) sur le statut des députés, en franchissant une étape décisive dans un débat controversé ouvert dès les premières élections européennes au suffrage universel en 1979. Les députés recevront à partir de 2009 un salaire de 7000 € par mois et leurs frais ne seront remboursés que sur la base de factures qu'ils devront impérativement présenter. S'ils le souhaitent, les États membres pourront bénéficier d'une période transitoire pouvant aller jusqu'à 2019 pour continuer à aligner la rémunération d'un parlementaire européen sur celle d'un député national. Le Conseil devrait entériner la semaine prochaine l'accord dégagé au PE.

« Nous terminons notre travail ici au Parlement européen par un beau succès », a indiqué Nicolas Schmit, « c'est le résultat d'un long processus, d'un long travail ». Le Ministre luxembourgeois aux affaires européennes a remercié le travail des présidences italienne, irlandaise et néerlandaise précédentes. « On a parfois besoin de beaucoup de temps, parfois trop », a-t-il ajouté, mais « s'il y a la volonté politique pour arriver à trouver un compromis, on peut y arriver ». M. Schmit a espéré que cette avancée serve de « leçon pour tous les autres dossiers » (référence à l'échec sur les perspectives financières au dernier Conseil européen). Selon lui, « l'Europe continue » et il faut « montrer aux citoyens qu'on a entendu un certain nombre de messages et de leçons et qu'on est à leur service pour rendre cette Europe plus transparente, plus démocratique et efficace ». Et de conclure : « L'adoption du statut des députés s'inscrit dans cette démarche ». Interrogé sur l'éventualité d'un surplus de bureaucratie que pourrait engendrer le nouveau système de remboursement, Josep Borrell, Président du Parlement européen, a déclaré : « Je ne sais pas, peut-être y en aura-t-il, mais ce ne devrait pas être significatif », compte tenu de « l'importance de l'accord pour la compréhension de la façon dont nous fonctionnons ». Giuseppe Gargani salue dans un communiqué l'issue positive du vote et considère que le statut constitue un « pilier important du processus d'intégration ». Désormais, « les membres du Parlement européen deviennent les représentants de tous les citoyens européens et ne sont plus des représentants nationaux », s'est-il réjoui.

Avec le nouveau régime, les membres du PE seront rémunérés par le budget européen. En complément de l'impôt européen qui sera perçu sur la rémunération, les États membres pourront appliquer un régime fiscal national pour éviter que les députés européens gagnent davantage qu'un premier ministre ou quelqu'un occupant une autre fonction politique plus prestigieuse. Le statut introduit aussi un régime commun pour les retraites. L'âge de la retraite est fixé à 63 ans et les pensions seront prises en charge entièrement par le PE.

Actuellement, les parlementaires européens perçoivent le même salaire que les parlementaires nationaux de leur pays d'origine. Avec l'élargissement, les écarts se sont considérablement creusés : un député européen originaire d'Italie perçoit un salaire de 11000 € alors que son homologue hongrois touche moins de 800 €. Par ailleurs, le remboursement des frais de voyage est effectué sur une base forfaitaire, sans devoir présenter de reçu. « Nous avons voté en faveur d'un salaire identique pour un travail identique », déclare la libérale britannique Diana Wallis dans un communiqué, ajoutant : « nous avons enfin produit un système de dépenses transparent fondé sur le coût réel », et ainsi « nous assainirons notre manière de fonctionner et remédierons à une raison constante de critiques de la part du public ».